

Compte-rendu de la conférence du 29 novembre 2021 de
Monsieur Jean-Baptiste de Franssu
au *Groupe de réflexion sur l'éthique sociale*

« Considérations pour un discernement éthique sur certains aspects du système économique et financier actuel.

– Où en sont l'Église et le Vatican ? –»

L'investissement socialement responsable s'est considérablement développé ces dernières années. Il implique notamment la volonté de prendre en compte, dans le cadre de la gestion de produits financiers, des facteurs sociaux, environnementaux et de gouvernance (ESG) en répondant à une volonté grandissante d'investir en phase avec ses croyances et selon une « éthique précise ».

Les investisseurs sont de plus en plus nombreux à considérer que les objectifs de leur épargne financière doivent s'inscrire dans la durée, basée sur des critères ESG sans devoir sacrifier leurs valeurs pour des intérêts strictement financiers. Ils peuvent pour cela s'en remettre aux produits disponibles chez leur banquier mais, comme ceux-ci sont généralement le reflet du politiquement correct du moment, il est essentiel pour eux, avant d'y investir, de se poser précisément la question de leur correspondance avec leurs attentes ultimes.

Pour ceux qui partagent les valeurs du monde chrétien, et plus particulièrement pour les catholiques, il est difficile d'être plus complet dans une démarche d'investissement responsable qu'en suivant les valeurs que propose la [*Doctrin*](#) *Sociale de l'Église* (DSE). Sur cette base, ils pourraient par ailleurs envisager la création d'un « **Capital Missionnaire** » en mobilisant le capital chrétien qui respecterait ces valeurs : cela devrait les concerner tous, quelques soient les montants d'épargne dont ils disposent.

Le Vatican et les autorités de l'Église assure la promotion de cet agenda de la DSE notamment par des publications (Ex : *Appel à une réforme du système financier et monétaire mondial* en 2011 par le dicastère *Justice et Paix* du Vatican), des recommandations en matière des gestions des avoirs mobiliers et immobiliers par des conférences des évêques dans certains pays, la sensibilisation par le Saint Père des dirigeants d'entreprises par le biais de rencontres fréquentes à haut niveau et la réforme financière du Vatican. D'autres initiatives notamment par des congrégations religieuses ou institutions d'obédience catholique ont permis de créer des produits d'épargne qui respectent cette DSE.

En conclusion, pour éviter de se voir reprocher une « double vie » (manque de lien entre la foi qu'ils professent et la façon dont ils mènent leurs engagements quotidiens), les investisseurs et dirigeants d'entreprises chrétiens devraient intégrer les implications sociales de la foi dans leur processus de décision. De même, les institutions et organisations catholiques se doivent de montrer l'exemple, notamment en appliquant les enseignements de la DSE à leurs investissements et au choix des institutions avec lesquelles elles travaillent.

Les catholiques auraient peut-être ainsi de surcroît une occasion unique de créer un « **Capital Missionnaire** » qui pourrait avoir un impact sur la vie de la société tout comme d'autres l'on déjà fait, en défendant d'autres valeurs que les leurs.